Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260409-DE

PLŒMEUR
PLANVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE XSEA – DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260409-DE

n°09

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE XSEA – DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Rapporteur : Ronan LOAS

La commune est actionnaire de la Société d'Economie Mixte XSEA, au capital de 14 100 404€ dont l'objet sociale est d'investir sur le territoire de Lorient Agglomération dans le domaine de l'immobilier d'entreprise et des énergies renouvelables.
La commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a néanmoins droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Communes, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.
Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions par conséquent à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale des communes de la société XSEA.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs les nominations prennent effet immédiatement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1524-5 ;

Vu le code de commerce ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,
- **DESIGNE** M. Ludovic ILLIEN pour assurer la représentation de la Ville de Ploemeur au sein de l'Assemblée Spéciale des Communes de la société XSEA.
- **AUTORISE** M. Ludovic ILLIEN à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la société XSEA.
- **AUTORISE** son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration dans l'hypothèse où il venait à y être désigné par l'Assemblée Spéciale des communes.
- **DESIGNE** M. Cédric ORVOËN pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société XSEA.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)